

Comptabilité financière

Introduction à la comptabilité

A - Qu'est ce que la comptabilité?

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de bases dites chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

B - Quel est le rôle de la comptabilité ?

> Sur le plan juridique :

Elle possède deux fonctions majeurs. D'abord répondre à une obligation légale (pour tout entreprise, association ...) et doit être tenue selon des règles édictées dans le plan comptable général (P.C.G). Elle peut aussi servir de moyen de preuve, si elle est bien tenue régulièrement, en cas de litige.

> Sur le plan économique :

L'obligation légale de tenir une comptabilité trouve sa raison d'être dans son utilité économique. Elle vise ainsi à produire ce qu'on appelle des états financiers. On peut citer à ce titre le bilan et le compte de résultat.

Ces états financiers sont notamment destinés à être une source d'information fidèle et fiable à destination des tiers.

C - L'histoire de la comptabilité

> La comptabilité en partie simple :

Exemple : Le Snack « Chez Lou »

		Entrées	Sorties
Achat de :	Baguettes		10,00 €
	Bouchons		20,00 €
	Piments		10,00 €
Vente de :	1 x Pain Bouchon	5,00 €	
	1 x Limonade COT	1,00 €	

La comptabilité en partie simple permet de comptabiliser les entrées et sorties de biens ou argent d'un certain poste.

La comptabilité de caisse (voir tableau) en est un exemple.

> La comptabilité en partie double :

Elle suppose deux écritures pour chaque opération réalisée. Cette méthode comptable part du principe que chaque opération peut se schématiser comme l'emploi d'une certaine ressource.

D - La philosophie de la comptabilité

On distingue généralement deux approches de la comptabilité. L'approche historique et l'approche anglo-saxonne.

- Approche historique (En Europe continentale) :
a pour objectif de donner aux tiers une vision

très prudente de la situation d'une entreprise.

- Approche anglo-saxonne :

Repose sur une volonté de donner aux tiers une image dite fidèle de l'entreprise, qui se veut plus proche de la réalité.

E - Les grands principes de la comptabilité française

› Le principe d'image fidèle :

le respect de l'ensemble des principes comptable doit permettre d'obtenir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

› Le principe de régularité :

la comptabilité doit être conforme aux règles et procédures en vigueur. Elle respecte les obligations légales.

› Le principe de sincérité :

la tenue des comptes doit refléter la connaissance qu'ont les dirigeants de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés. Il faut donc la tenir en toute bonne foi.

Ex : On apprend par hasard qu'un client a des difficultés financière. On peu donc supposer un risque, que la comptabilité doit prendre en compte.

› Le principe de prudence :

nécessite une appréciation raisonnable des faits. La comptabilité doit alors prendre en compte les risques encourues l'entreprise ainsi que les pertes potentielles.

› Le principe de continuité de l'exploitation :

les comptes annuels suppose une continuité de l'activité de l'entreprise.

- › Le principe de permanence des méthodes :
puisque les comptes annuels ont pour premier objectif l'information des tiers, il faut que ceux-ci puissent comparer les comptes annuels, une année sur l'autre. Pour cela, il est demandé aux entreprises une certaine stabilité dans le temps des choix réalisées en matière de méthode comptable.

- › Le principe de non compensation :
le plan comptable général impose une certaine nomenclature. Chaque opération ne doit donc être enregistrée que dans un intitulé correspondant à sa nature.

- › Le principe d'indépendance des exercices :
pour calculer le résultat d'un exercice comptable, il faut comparer les produits engranger durant l'exercice et les charges supportées dans ce même exercice.

- › La méthode du coût historique :
la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle du coût historique. Cela signifie que les éléments seront inscrits à leur valeurs d'acquisition.

F - La logique comptable

- › Le regroupement par poste :
permet de suivre l'évolution des opérations de même nature. Le plan comptable général définit d'abord 8 grandes classes de comptes. Au sein de ces grandes classes de comptes on observe une ramification progressive pour obtenir un numéro de compte qui va de 3 à 5 chiffres.

Ex : Le compte fournisseur - achat de bien et prestation de service fait ainsi partie des comptes de tiers (4), appartient à la catégorie des fournisseurs et comptes rattachée (40) et particulièrement au fournisseurs (4011)

> La notion de débit et de crédit :

L'entreprise « Dupont » qui achète à crédit des matières premières à l'entreprise « L » pour un montant de 5'000 €.

a) Ressources ? C'est une création de dettes [n° 4011]

b) Emploi ? Achat de matière première
